

« Géographie » comme discipline externe

des cursus de Baccalauréat universitaire de la Faculté des lettres, de la Faculté des sciences sociales et politiques et de la Faculté de théologie et de sciences des religions

Plan d'études 2024-2025

Ce plan d'étude s'adresse aux étudiant·e·s ayant commencé leur seconde partie de Géographie en discipline externe au plus tard en septembre 2023. Le programme de 60 crédits ECTS est réparti en deux parties. La première partie (année 1) est propédeutique et compte 18 crédits ECTS. La seconde partie (années 2 et 3) compte 42 crédits ECTS. Elle est répartie en trois modules de 12 ECTS, 18 ECTS et 12 ECTS.

Le Règlement d'études de l'orientation « Géographie » discipline externe décrit les conditions de réussite du Plan d'études.

Notes techniques pour la lecture du Plan d'études

1. Types d'enseignement :

- **C** ⇒ Cours
- **S** ⇒ Séminaires
- **E** ⇒ Exercices
- **TP** ⇒ Travaux pratiques
- **T** ⇒ Activités de terrain – camps, excursions

2. Pré-requis :

Les excursions liées à des enseignements particuliers exigent d'avoir suivi l'enseignement en question pour y participer.

3. Modalités d'évaluation :

- Écrite :** examen écrit, d'une durée de 1 à 4 heures ;
Orale : examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ;
Validation : avec ou sans note (acquis / non acquis), peut prendre la forme suivante :

Pratique : travail individuel ou de groupe = séminaire ; exposé ; rapport ; travail pratique de laboratoire ou de terrain, etc.

Cci : contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours. Un retour est proposé aux étudiants après chaque évaluation.

Les examens écrits et oraux ont lieu durant les sessions d'examens.

Les validations ont lieu durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements suivis ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre.

Un enseignement peut être évalué au moyen de deux modalités d'évaluation (par exemple : Écrite et Pratique).

4. Objectifs de formation

A la fin de ses études de géographie en discipline externe, les étudiants sont capables de :

1. décrire les problématiques principales de la géographie en utilisant les concepts de base ;
2. analyser et développer des problématiques en géographie ;
3. décrire, appliquer et évaluer les théories et notions en géographie ;
4. appliquer des concepts des sciences (naturelles et/ou sociales) de base pertinents ;
5. identifier et manipuler les sources d'information clés (documents, articles) ;
6. décoder et synthétiser de manière critique la littérature scientifique en français et en anglais en géographie ;
7. présenter et communiquer – par écrit, par oral et utilisant des diagrammes et des cartes – des problèmes géographiques et environnementaux.

* * *

SECONDE PARTIE (2EME ET 3EME ANNEES), pour les étudiant·e·s ayant commencé leur seconde partie en septembre 2023 au plus tard.

Module 2 – Cours en géographie physique (12 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Introduction à la météorologie	D. Domeisen	39CTP		Ecrite (2h) Pratique	6
Hydrologie	P. Benettin		26CE	Ecrite (2h)	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie ou Analyses en géographie physique)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Géomorphologie	E. Reynard	22C 4TP		Ecrite (2h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					15
Total des crédits exigés pour ce module					12

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.

Module 3 – Cours en géographie humaine (18 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie sociale et culturelle	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrite (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrite (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat (coord.) E. Ravalet		26C	Pratique Ecrite (2h)	3
Aménagement du territoire	NN		A définir	A définir	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrite (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Pratique Ecrite (1h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					30
Total des crédits exigés pour ce module					18

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.

Module 4 – Cours à choix (12 ECTS) *					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géomorphologie	E. Reynard	22C 4TP		Ecrite (2h)	3
Introduction à la météorologie	D. Domeisen	39CE		A confirmer	6
Hydrologie	P. Benettin		26CE	Ecrite (2h)	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie ou Analyses en géographie physique)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3

Géologie : introduction aux Sciences de la Terre	F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Pratique Ecrite (2h)	6
Population et dé/croissance (<i>ce cours ne peut pas être suivi si l'étudiant-e a suivi le cours Démographie et genre de vie en 1^{ère} année</i>)	C. Mager		26C 13TP	Ecrite (3h)	6
La pensée géographique	P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrite (2h)	6
Géographie sociale et culturelle	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrite (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrite (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat		26C	Pratique Ecrite (2h)	3
Aménagement du territoire	NN		A définir	A définir	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrite (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Pratique Ecrite (1h)	3
Tourisme : environnement, société, économie	C. Clivaz (coord.) L. Kébir M. Stock Mo. Müller	26 CS		Ecrite (2h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					69
Total des crédits exigés pour ce module					12

*** L'étudiant choisira d'autres cours que ceux déjà suivis dans les modules 1, 2 et 3.
L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.**

* * *

Adopté par le Conseil de Faculté dans sa séance du 11 avril 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Réserve adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 1^{er} juillet 2022